

Vu



DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL A DÉCISION N° DM-25-128
OBJET ASSURANTIEL EN DATE DU 15 MAI 2025

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2321-2 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délégation consentie à Monsieur Eric BENSOUSSAN, maire-adjoint en charge notamment de l'administration générale, par arrêté n° A-22-177 du 19 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT que la Ville a la charge de l'entretien des voiries et de leurs dépendances, notamment le mobilier urbain,

CONSIDÉRANT que la responsabilité de la Ville pourrait être engagée du fait d'un défaut d'entretien du mobilier urbain, qui a généré un préjudice matériel (vol) auprès d'une personne physique,

CONSIDÉRANT que les parties se sont rapprochées afin d'éviter une procédure contentieuse,

D É C I D E

DE SIGNER un protocole transactionnel afin de régler le différend qui oppose la Ville à cette personne.

DE FAIRE FACE à cette dépense de 695 € (six cent quatre-vingt-quinze euros) au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250515-lmc1H13154H1-AR
Date de réception en Préfecture : 15/05/2025
Date de Publication : 15/05/2025